

Mitteilungen = Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici**

Band (Jahr): **81 (1983)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ASSISTANCE POST-NATALE

DES SAGES-FEMMES A VOTRE DISPOSITION

PERMANENCE
TELEPHONIQUE: 29.05.55
CHAQUE JOUR de 8h à 20h

Dès votre retour à domicile...
pour vous conseiller et vous aider dans vos nouvelles préoccupations de mère.

- Si vous rencontrez des difficultés pour allaiter.
- Si vous désirez un conseil ou une aide pour les soins à donner à votre enfant.

- Si vous vous posez des questions pour vous-même ou votre bébé.

Les sages-femmes de l'Assistance post-natale répondent à vos appels et peuvent se rendre à votre domicile.

Si vous désirez...

après votre accouchement retrouver rapidement votre environnement familial (dans les 24 à 48 heures),

- une sage-femme de l'Assistance post-natale peut assurer à domicile vos soins et ceux de votre enfant.

Contactez-nous si possible *avant* la naissance de votre bébé.

Prospectus de l'assistance post-natale

SAGES-FEMMES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION SUISSE des SAGES-FEMMES
section de Genève

Assistance post-natale (A.P.N.)

Permanence téléphonique des sages-femmes: 022 29 05 55

En date du 1^{er} février 1983, la section genevoise des sages-femmes a annoncé la création à titre expérimental d'un service d'aide et conseils aux accouchées en Ville de Genève. A notre connaissance, l'organisation de ce service, qui fonctionne en permanence, est d'un type nouveau en Suisse et mérite à ce titre une brève description. Nous serions en particulier très heureuses si notre initiative pouvait inspirer des projets analogues dans d'autres sections.

L'assistance post-natale

Ce service s'efforce d'apporter une réponse aussi immédiate et efficace que possible aux divers problèmes que rencontrent les mères dès leur retour à domicile. Les nombreux appels, reçus chaque jour par les différents services de maternité et par les sages-femmes préparatrices en ville, attestent de la diversité de ces problèmes et de l'im-

portance de leur trouver une solution. Il va de soi que les exigences de l'assistance post-natale sont bien différentes de celles de la période prénatale, ne fût-ce qu'en raison d'un facteur de temps. Alors que la future mère dispose de plusieurs mois pour les contrôles indispensables à sa sécurité et à celle de son enfant, et pour la recherche d'un support informatif et émotionnel dans le cadre de la préparation à la naissance, la situation change brusquement après l'accouchement. Le bref séjour dans les services hospitaliers n'est qu'un premier pas dans le post partum. Cette phase si importante du cycle de la maternité, qui doit marquer pour la mère – et le père – l'apprentissage de la vie avec le nouveau-né. Il faut apprendre à concilier les besoins de l'enfant, qui demande une attention constante, et les exigences de la vie quotidienne dans une activité sans répit. La fatigue qui en résulte se double souvent chez les parents d'inquiétude et d'anxiété concer-

nant la normalité des expériences vécues avec l'enfant. La plupart des mères, au moment où elles rentrent chez elles, se trouvent subitement privées des renseignements, des informations et des conseils qui les avaient aidées jusqu'à cet instant. Il n'est évidemment pas possible de prévoir dans un programme de préparation tous les problèmes particuliers qui se poseront à chacune, et lorsqu'ils se présentent, la mère souhaite une action immédiate. Un cas fréquent où un retard peut avoir des conséquences sérieuses est celui des difficultés d'allaitement. Les statistiques montrent que 90% des mères quittent la Maternité en allaitant; un bon nombre d'entre elles y renoncent assez tôt après, à la suite de problèmes sans gravité qu'un conseil reçu à temps aurait pu éliminer; bien souvent l'aide arrive trop tard pour éviter le sevrage brusque et les sentiments d'échec et de frustration qui en résultent.

En donnant aux mères la possibilité de

discuter leur problème avec une sage-femme, à l'heure même où il se présente et sans autre formalité qu'un simple appel téléphonique, la Permanence telle que nous l'avons organisée nous semble donc répondre à un besoin réel. S'il s'avère, au cours de la conversation, que le cas nécessite plus qu'un encouragement ou un conseil, une sage-femme est disponible pour une visite immédiate et la visiteuse pourra, suivant ce qu'elle constate, décider d'appeler un médecin.

En plus des tâches que nous venons de décrire, l'A.P.N. pourra servir de point de départ à l'organisation d'un service d'accouchement ambulatoire, tel qu'il est pratiqué dans plusieurs cantons de Suisse alémanique. La demande pour un tel service existe à Genève, mais aucune des structures actuellement en place ne peut y répondre de façon satisfaisante; il s'agira d'assurer 8 à 10 jours de surveillance du post partum à domicile, ce qui nécessitera une augmentation de l'effectif des sages-femmes participantes et la recherche d'un financement adéquat: le projet ne pourrait aboutir avec les moyens restreints mis en œuvre pour l'expérience pilote, moyens que nous allons maintenant passer en revue.



Organisation

L'Assistance post-natale comprend 14 sages-femmes qui assurent à tour de rôle la garde téléphonique et les visites à domicile lorsqu'elles sont nécessaires. Une permanence est assurée tous les jours de 8 h à 20 h par deux sages-femmes à leur domicile respectif: l'une reçoit les appels par l'intermédiaire d'un déviateur. Lorsque la situation exposée nécessite une visite au domicile de la mère, l'autre sage-femme fait le déplacement.

Le fonctionnement pourra être amélioré quand nos moyens nous permettront d'installer un répondeur automatique pour enregistrer les appels ainsi qu'un bip. Cette aide technique permettra également de soulager l'horaire de garde des 14 sages-femmes participantes, qui est pris entièrement sur leur temps de loisir.

Le financement du projet a été réalisé au départ par les contributions personnelles des participantes, avec une aide précieuse de l'Association. Les visites à domicile sont facturées; la somme demandée est calculée en fonction de la durée de présence au domicile de la mère. Un groupe de travail s'occupe d'élaborer une convention avec les assurances pour obtenir le remboursement de ces frais.

La mise en marche de l'A.P.N. est encore trop récente pour permettre une évaluation définitive. Mais nous pouvons déjà constater que le système de garde téléphonique fonctionne bien et que nos interventions confirment la variété des problèmes que nous espérons contribuer à résoudre.

Chaque sage-femme participante tient un journal où elle note l'objet de la demande et le motif du déplacement, cela doit nous permettre, après quelques mois, de dégager les grandes lignes de notre action.

Il faut dire en terminant que nous avons été surprises par le sérieux de certains des problèmes que nous avons rencontrés et qui nous ont confirmé dans l'idée qu'une collaboration étroite avec le corps médical était indispensable.

Groupe Assistance post-natale

Nouvelles des écoles de sages-femmes

La CRS a reconnu le 6 juillet 1983 l'école de sages-femmes de la Maternité cantonale de St-Gall et son programme de formation, le Comité central ayant approuvé la décision de la

Commission de la formation professionnelle en la matière.

L'école saint-galloise, une des sept écoles de sages-femmes existant à ce jour en Suisse, est la quatrième à être habilitée à délivrer un diplôme de sage-femme contresigné par la CRS.

Jusqu'à ce jour, en Suisse, les écoles de sages-femmes suivantes satisfont aux prescriptions et directives de la CRS:

Genève

Formation de sages-femmes. Ecole genevoise de soins infirmiers le Bon Secours

Reconnaissance par la CRS dès 1982

Lausanne

Ecole de sages-femmes du Centre hospitalier universitaire vaudois

Reconnaissance par la CRS dès 1980

Saint-Gall

Hebammenschule der kantonalen Frauenklinik St. Gallen

Reconnaissance par la CRS dès 1983

Zurich

Hebammenschule der Universitäts-frauenklinik Zürich

Reconnaissance par la CRS dès 1982



Die Ernährung an der Brust ist ideal für das Baby

Sollte es jedoch eine Zusatznahrung benötigen (Zwimilchernährung) oder wenn die Mutter nicht mehr stillen kann, werden sie der Arzt, die Säuglingsfürsorgerin oder die Hebamme über die Ernährung ihres Babys beraten.

Nestlé und Guigoz haben für jede Altersstufe die richtigen Kindernährmittel.

Nestlé® *Guigoz®*

Milchnahrung für Säuglinge

QUALITÄT – SICHERHEIT